

## Extrait d'acte de naissance

### Quelle est la durée de validité d'un acte d'état civil ?

Mis à jour le 31 janvier 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

D'une façon générale, les pièces d'état civil (extraits et copies intégrales) sont valables quelle que soit leur date de délivrance.

Un acte de naissance (particuliers), de mariage (particuliers) ou de décès (particuliers) demeure valable tant que les éléments qui y figurent n'ont pas été modifiés.

Cependant, pour les démarches les plus courantes, un acte de naissance récent est exigé.

#### Démarche

#### Date de délivrance de l'acte de naissance

---

Carte nationale d'identité 3 mois maximum

Passeport 3 mois maximum

Mariage

- 3 mois maximum si le service qui délivre l'acte est français
- 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger

Pacs

- 3 mois maximum si vous êtes français ou né en France
- 6 mois maximum si vous êtes étranger et né à l'étranger

#### Services et formulaires en ligne

-

**Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit**

- Téléservice

- **Demande d'acte de mariage (célébré en France) - Service gratuit**

- Téléservice

- **Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit**

- Téléservice

- **Demande d'acte de mariage (célébré à l'étranger) - Service gratuit**

- Téléservice

**Voir aussi...**

- **Carte nationale d'identité (particuliers)**

- **Passeport (particuliers)**

## Références

- Code civil : articles 63 à 76 - Article 70
- Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 5 - Pièces à fournir pour une première demande
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 4 - Pièces à fournir pour une première demande
- Circulaire du 5 février 2007 relative à la réforme du Pacs



### ***Mairie de Nargis***

*1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)*

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F10449>